



MOTO CLUB RUTHÉNOIS



MOTO-CROSS de la VAYSSIÈRE

Règlement Particulier

□ ORGANISATEUR : Moto Club Ruthénois

DATE : 27 Aout 2017

TERRAIN : La Vayssière, nature, cause, longueur : 1600 m

EPREUVE : - Championnat de Ligue 50/65 Poussins

- Championnat de Ligue 85 cc
- Championnat de Ligue 125 2T
- Championnat de Ligue Prestige
- Coupe de la ville

PARC COUREURS : Un parc sera mis à disposition, il est demandé de laisser le parc dans l'état où vous l'avez trouvé en arrivant. Des conteneurs seront mis à disposition. Respectez les autres personnes en limitant le bruit après 23H00. Le club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradation. **TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES L'EPREUVE. L'ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RESERVE AUX LICENCIÉS** (Muni d'une licence FFM de l'année en cours sauf LDI et du Pass organisateur).

CONTROLES DES LICENCES et TECHNIQUE : Sur le terrain, le Samedi 26 Aout 2017 de 17H00 à 20H00 et le Dimanche 27 Aout 2017 de 7H30 à 8H30

- Engagements championnat de ligue

Les engagements aux divers Championnats de Ligue sont gérés uniquement par la Ligue et se feront en ligne sur le site <http://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB.

Jusqu'à J-15 avant la manifestation : 40€ dont 28€ pour le Club pour le Motocross (transpondeur compris).

Passé ce délai : 56€ . Les engagements seront clos à J-5

Le chèque de caution de 200€ est remplacé par une caution sur <http://ffm.engage-sports.com> par course.

Le pilote déclarant forfait doit déclarer forfait sur <http://ffm.engage-sports.com> et adresser le certificat médical à cm.lmmp@orange.fr. Le certificat médical précise l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie etc.), ceci dans les 24h maximum après avoir déclaré son forfait. Pour tout désistement de l'engagement hors certificat médical la somme de 15€ sera retenue.

48h après la course aucun remboursement sur <http://ffm.engage-sports.com> n'est possible.

Si 20 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est insuffisant, le plateau pourra être complété avec des pilotes hors Ligue de même cylindrée. Dès cet instant, les inscriptions cesseront dès la capacité du circuit atteinte (pas de qualification).

Le tarif des engagements Club des courses annexes est libre.

La gestion de la caution transpondeur pour les courses annexes est à la charge du Club.

- Coupe de la Ville:

Les engagements sont gérés uniquement par la Ligue et se feront en ligne sur le site <http://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB.

Jusqu'à J-15 avant la manifestation : 40€ dont 28€ pour le Club pour le Motocross (transpondeur compris)

Passé ce délai : 56€ . Les engagements seront clos à J-5

Le chèque de caution de 200€ est remplacé par une caution sur <http://ffm.engage-sports.com> par course.

Le pilote déclarant forfait doit déclarer forfait sur <http://ffm.engage-sports.com> et doit auprès du Président du Moto Club Ruthénois lui adresser, un certificat médical original. Le certificat médical précise l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie etc.), ceci dans les 24h maximum après avoir déclaré son forfait. Pour tout désistement de l'engagement hors certificat médical la somme de 15€ sera retenue.

48h après la course aucun remboursement sur <http://ffm.engage-sports.com> n'est possible.

VERIFICATION TECHNIQUE : Le samedi 26 Aout 2017 de 17h00 à 20h00 et le dimanche 27 Aout 2017 de 7H30 à 8H30 sur le circuit par le commissaire technique LMMP pour la vérification des machines.

DEPART DE LA COURSE : Le jury se réserve le droit de faire appliquer le règlement de la LMMP établi début 2017. Si un départ est refusé par un groupe de pilotes, et ce, pour une raison injustifiée, la manche sera purement annulée et la catégorie suivante prendra le relais.

CLASSEMENT : Tout pilote ayant effectué un tour complet de circuit, pointé au moins une fois par les chronométreuses, sera admis au classement. Le nombre de points pris lors des manches déterminera le vainqueur. Dans le cas d'un litige, nous prendrons en compte le nombre de places (1er, 2ème, 3ème, etc) jusqu'à l'obtention d'une différence.

REMISE DES PRIX : Celle-ci se fera le soir à partir de 18H15 dans l'enceinte du circuit, présence obligatoire pour la remise des prix. Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.

RECLAMATION : Toute réclamation, suite à un incident survenu durant la compétition, devra être déposée dans la demi heure qui suit la fin de la manche au plus tard, accompagnée d'un chèque de 75 €, et qui sera restitué si celle-ci est reconnue valable par le jury.

DIRECTEUR DE COURSE : Mme PASTOR Raymonde

DELEGUES : - Mme MOLIERE Danièle

COMMISSAIRES SPORTIFS : Mr MALRIC Patrick– Mr Jean-Paul BLANC

CHRONOMETRAGE : Mme DAJEAN Emmanuelle – Mr DULAC Anthony

TRANSPONDEURS : Mme BALEUR Paulette

DELEGUE TECHNIQUE : Mr LASSAGNE Patrick - NAVARRO José